

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 07/10/2024 – MORBIHAN HABITAT

Le **07/10/2024 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 27/10/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) Membre absent ayant donné pouvoir : M Fabrice LOHER (pouvoir à Marc BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°23.BU-2024-10-07	Groupe n° 1023
	PLUNERET Résidence LE ROHU	Reprise de la location d'un domicile partagé par la structure CETTE FAMILLE

Suivant le contrat de location signé le 16 juin 2001, BRETAGNE SUD HABITAT, devenu MORBIHAN HABITAT, a donné à bail au CCAS de Pluneret, un domicile partagé adapté à l'accueil de personnes âgées désorientées.

Le contrat concerne deux logements de types IV et V d'une surface utile totale de 212,73 m², situés au lieu-dit « Résidence LE ROHU » 5 rue du Rohu à Pluneret.

Le loyer mensuel applicable au 01/11/2024 s'élèvera à 1 836,79€ et ainsi que 2 loyers garage pour 69,36€.

Le loyer suivra l'évolution annuelle, déterminée par le Conseil d'Administration et les textes réglementaires.

Le CCAS de Pluneret a donné congé dudit domicile partagé à MORBIHAN HABITAT. Le CCAS et la société CETTE FAMILLE se sont entendus pour la reprise de la convention à compter du 1^{er} novembre 2024. La structure assurera par la suite le portage. La gestion sera donc assurée par la société CETTE FAMILLE.

CETTE FAMILLE a reçu l'agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale auprès de la DRIHL.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise le transfert de ce contrat du CCAS de Pluneret au profit de cette structure.



Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024